

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 04/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 26 mars 2014**

Affectation du résultat de l'exercice 2013

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration, après examen du compte financier 2013, approuve l'affectation du résultat d'exploitation agrégé de l'exercice 2013 de 35 275 734,77 € et du report à nouveau d'un montant de 23 577 622,53 €, au compte 1068-21 « réserves facultatives – Etablissement » ouvert dans la comptabilité de l'Agence.

Le report à nouveau (compte 110) correspond aux régularisations opérées conformément à l'instruction DGFIP du 18 décembre 2012 sur le financement externe de l'actif des établissements publics nationaux.

Le compte 1068 présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur de 351 217 181,99 €.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 26 mars 2014

La présidente du Conseil
d'Administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCOTES
